

prix des denrées agricoles a accusé une augmentation constante malgré l'établissement d'un prix maximum pour les articles finis. Beaucoup trouvent à redire du fait que le plafond des prix ne s'applique qu'aux produits ouvrés, que les produits naturels y échappent. Mais le régime a eu pour résultat une augmentation de près de 2c. dans le prix du bœuf. A Toronto, le bœuf se vendait \$7.50 en 1940; en 1941, le prix en était de \$8.63 et en 1942, de \$10.16. La moyenne de vingt ans était de \$7.03, ce qui est une assez forte augmentation. Voyons maintenant le prix des porcs sur pieds. Ils se vendaient \$8.57 en 1940; \$9.95 en 1941; et \$11.72 en 1942. Après cela, qui osera nier une augmentation considérable dans les prix des produits agricoles? Il en a été de même pour les agneaux et le beurre. Sur le marché de Montréal, le beurre se vendait 30.2c. en 1940, 34c. en 1941, et 36c. en 1942, ce à quoi il faut ajouter une subvention de 10c. jusqu'au mois d'avril.

M. HOMUTH: Et nous ne pouvons plus en obtenir maintenant.

M. WOOD: Vu que l'honorable député a soulevé cette question, je ferais aussi bien de la discuter dès maintenant. Personne ne sait mieux que l'honorable député pourquoi nous ne pouvons pas obtenir de beurre. Ce n'est pas parce que les cultivateurs n'en ont pas produit en 1942 autant que l'année précédente. La différence n'est que de 1 p. 100, mais il est certain que la consommation s'est accrue de 17 millions de livres et nous avons expédié à nos amis des Nations Unies 33 millions de livres de matière grasse qui ont servi à faire du fromage. Il n'est certes pas besoin d'être bien intelligent pour comprendre la raison de la rareté du beurre et je suis surpris d'entendre l'honorable député soulever cette question et y revenir si souvent. Bien peu de personnes ont accès aux sources de renseignements qui sont à sa disposition. Il ne devrait donc pas passer son temps à semer des germes de mécontentement au sein de notre population quand il pourrait se montrer plus bienveillant, non seulement envers lui-même, mais aussi à l'égard de notre effort de guerre en exposant les faits au public. Et voilà pour l'agriculture.

Je conviens que dans un pays comme le nôtre où fleurissent les principes des institutions libres, et particulièrement pour nous qui sommes les fils et les petits-fils de ces pionniers qui sont venus ici en quête de liberté et qui ont façonné de leurs mains à même la forêt les maisons qu'ils habitaient, nous n'acceptons pas de bon gré des restrictions de ce genre. J'ai confiance, cependant, que le jour n'est pas loin où, après la guerre, nous verrons re fleurir les principes des institutions

[M. Wood.]

libres et nous ne serons plus soumis à ces restrictions. En attendant ce jour, j'approuve de tout cœur l'opinion du chef de l'opposition sur le programme et les principes qu'il a fait siens et je suis fier de savoir que sur certains points nous avons des opinions communes.

Puis-je attirer l'attention de la Chambre sur une chose qui m'intéresse. On la trouvera dans l'article 4 de la Charte de l'Atlantique. Le chef de l'opposition a cité l'article 5, je crois, mais voici celui qui m'intéresse.

Ils s'efforceront, avec tout le respect dû à leurs obligations existantes, de favoriser l'accès de tous les Etats, petits ou grands, vainqueurs ou vaincus, et sur le pied de l'égalité des droits, au commerce et aux matières premières du monde, nécessaires à leur prospérité économique.

M. HOMUTH: Très bien! Très bien!

M. WOOD: Je suis heureux d'entendre l'honorable député de Waterloo-Sud souscrire à ce principe. Il est de ceux qui soufflent le chaud et le froid, qui sont prêts à changer de nom et à adopter n'importe quelle politique, et qui semblent ne pas s'en porter plus mal. Il est tout de même bon que les intéressés sachent ce que pensent les conservateurs progressistes en matière de tarifs douaniers.

Pour ce qui est de la sécurité sociale, il m'a fait plaisir de constater que le chef de l'opposition a été favorablement impressionné par ce passage du discours du trône et qu'il était même disposé à amplifier sur le sujet. Je dois dire que jusqu'au congrès de Winnipeg, je ne me rappelle pas, depuis qu'il siège en cette enceinte, une seule déclaration de lui qui indiquât une aspiration sérieuse vers un plan plus compréhensif de sécurité sociale. Après tout, c'est par ses actes qu'on se fait juger.

Je rappellerai des paroles que j'ai prononcées sur le sujet, et l'on verra que, dans ce domaine, je ne suis pas un converti de fraîche date. Il m'a toujours semblé que, dans un pays comme le nôtre, nous devrions être assez frugaux et assez économes pour mettre de côté une partie de nos revenus en vue d'assurer pour plus tard une certaine somme de bien-être et de sécurité sociale. Le 2 mai 1938, parlant de l'assistance et de la détresse des agriculteurs, voici ce que je disais, ainsi qu'on le trouvera au hansard:

Le temps est venu pour l'individu, quelle que soit sa condition sociale, de se faire un devoir de contribuer dans la mesure où il peut le faire, à son propre bien-être général, et je suggérerais au ministre de ne pas oublier ce fait lorsqu'il déposera son projet d'assurance-chômage.

Le 25 juin 1940, en réclamant l'extension des mesures législatives relatives à l'assurance-chômage, je déclarai:

J'aimerais voir notre législation sociale comporter un régime national de pension contributive englobant le cultivateur. Non seulement celui-ci fournit-il la nourriture de la nation au-dessous du prix coûtant, mais il fait une grosse contribution à l'enseignement et à la vie sociale et industrielle du pays.